

# PRÉSENTATION GUICHET UNIQUE

# LA CRÉATION DU GUICHET UNIQUE



- ▶ Signature d'un accord de partenariat entre l'ALPA et Google le 19/09/2017 sous l'égide du CNC.
- ▶ Cet accord prévoit la mise en place d'un « Guichet Unique » permettant la protection des œuvres des membres de l'ALPA sur les plateformes UGC dont YouTube.

# LA CRÉATION DU GUICHET UNIQUE



▶ Ce « Guichet Unique » a pour but de centraliser le dépôt des œuvres et la création d'empreintes ainsi que de fluidifier la gestion des conflits pouvant subvenir. Il ne gère pas l'aspect monétisation de la plateforme.



▶ Les plateformes couvertes par le Guichet sont YouTube et son système « ContentID », Facebook et Instagram par la plateforme « Rights Manager » et INA Signature pour Dailymotion.

▶ Le Guichet Unique permet également de créer des empreintes auprès de la société Audible Magic pour diverses plateformes dont « VK », réseau social Russe.

## LA CRÉATION DU GUICHET UNIQUE



Ce service est sans coût pour les membres de l'ALPA ou les adhérents d'un syndicat membre de l'ALPA.

LA CRÉATION DU GUICHET UNIQUE

# LE FONCTIONNEMENT DU GUICHET UNIQUE





L'ayant-droit rejoint le Guichet Unique en signant l'attestation et se connecte à l'interface



L'ayant-droit renseigne son numéro ISAN et fourni des informations sur l'œuvre



L'ayant-droit met en ligne le fichier

# LE FONCTIONNEMENT DU GUICHET UNIQUE



Tableau de bord

## Tableau de bord



### ENVOYER UNE ŒUVRE

Rechercher un film, une série ou une émission.



### VERSION

52



# 01

Les empreintes doivent être régénérées lors de la mise à jour du système ContentID, coût à la charge de l'ayant-droit.

# 02

La protection, bien qu'efficace, reste une génération derrière le logiciel dont dispose YouTube. Le suivi des empreintes est assuré par notre prestataire.

# 03

La protection assure est maximale, le suivi des empreintes est assuré par YouTube.

## LE FONCTIONNEMENT DU GUICHET UNIQUE

# LE TRAITEMENT DES CONFLITS PAR L'ALPA



# LE TRAITEMENT DES CONFLITS PAR L'ALPA

- ▶ Les différents types de conflits:
  - ▶ Avec les utilisateurs (prise en charge intégrale par l'ALPA)
    - ▶ Détection sur la plateforme
    - ▶ Appel de l'utilisateur
    - ▶ Contestation de l'utilisateur
  - ▶ Avec les ayants-droits (déféré à l'ayant-droit)
    - ▶ Conflits de propriété
    - ▶ Conflits partiel de référence
    - ▶ Demande de transfert

# LES SERVICES DU GUICHET UNIQUE

- ▶ Système de Liste Blanche;
- ▶ Suivi de l'efficacité du système par l'ALPA par un système de recherche avec mots-clés sur les plateformes;
- ▶ Système de statistiques;
- ▶ Système de messagerie interne pour faciliter les discussions entre ayant-droit;
- ▶ Un support dédié à l'ALPA et chez le prestataire.

# LES CONDITIONS POUR ADHÉRER AU GUICHET UNIQUE



# LES CONDITIONS POUR ADHÉRER AU GUICHET UNIQUE

- ▶ Être membre de l'ALPA directement ou via un syndicat professionnel;
- ▶ Être producteur de l'œuvre;
- ▶ Disposer d'un numéro ISAN pour l'œuvre à protéger.

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION